

# Logis Suisse SA : convocation à la 17e assemblée générale ordinaire

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de  
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **63 (1990)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

nouvelle loi. Celle-ci contient cependant de nombreuses modifications.

Les membres de l'USAL doivent être informés à temps de ce que la nouvelle législation en matière de bail leur réserve. Le Directeur Th. C. Guggenheim, de l'Office fédéral du logement, a suivi la création de cette loi et peut vous renseigner de manière compétente. Madame lic. iur. Sylvia Maurer, avocate à Zurich, éclairera la situation de la législation en matière de bail, particulièrement du point de vue des coopératives de construction d'utilité publique. Un regard vers le nord nous est proposé par Monsieur Karl-Heinz Nienhaus de Cologne. Il est responsable des coopératives de

construction au sein de notre organisation partenaire allemande. Enfin, lors du débat, les participants à la conférence auront l'occasion de poser des questions relatives à la législation en matière de bail et de faire part de leurs impressions. Etant donné que les thèmes à traiter sont particulièrement importants, l'association renonce à un prix d'entrée de participation. Nous invitons cordialement tous les membres à participer au congrès 1990 de notre association.

**Invitation au congrès  
du 9 juin 1990  
à Berne**

Chères coopératrices  
chers coopérateurs

La législation en matière de bail, révisée récemment par le législateur, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de cette année. A la même date, l'ordonnance concernant les mesures contre les abus dans le secteur locatif (OMSL) sera supprimée. Un grand nombre de points de l'OMSL sont maintenant incorporés dans la nouvelle loi. Celle-ci contient cependant de nombreuses modifications. Les membres de l'USAL doivent être informés à temps de ce que la nouvelle législation en matière de bail leur réserve. Le directeur Th. C. Guggenheim de l'Office fédéral du logement a suivi la création de cette loi et peut vous renseigner de manière compétente. Madame lic. iur. Sylvia Maurer, avocate à Zurich, éclairera la situation de la législation en matière de bail, particulièrement du point de vue des coopératives de construction d'utilité publique. Un regard vers le nord nous

est proposé par Monsieur Karl-Heinz Nienhaus de Cologne. Il est responsable des coopératives de construction au sein de notre organisation partenaire allemande. Enfin, lors du débat, les participants à la conférence auront l'occasion de poser des questions relatives à la législation en matière de bail et de faire part de leurs impressions. Etant donné que les thèmes à traiter sont particulièrement importants, l'association renonce à un prix d'entrée de participation. Nous invitons cordialement tous les membres à participer au congrès 1990 de notre association.

Avec nos salutations les meilleurs.

UNION SUISSE  
POUR L'AMÉLIORATION  
DU LOGEMENT

*René Gay, président  
Dr. Fritz Nigg, directeur*

**LOGIS  
SUISSE SA**

Société de construction  
de logements  
d'organisations suisses,  
Zurich

**CONVOCAZIONE**

**17<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire**  
vendredi 1<sup>er</sup> juin 1990, 15h, à l'hôtel Berne,  
dans la salle n° 2, Zeughausgasse 9,  
3011 Berne.

**Ordre du jour**

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels pour 1989; rapport et proposition de l'organe de contrôle.

2. Décision concernant l'utilisation de l'excédent de l'exercice.
3. Décharge aux organes responsables.
4. Nominations
  - 4.1 Nomination de remplacement au conseil d'administration.
  - 4.2 Nomination de l'organe de contrôle.
5. Divers.

LOGIS SUISSE SA  
*F. Leuenberger F. Zraggen*

**HABITATION**

revue mensuelle romande

**ABONNEZ-VOUS**

à la revue *Habitation* (Fr. 40.- pour 10 numéros par année) en renvoyant ce coupon à :

Je désire m'abonner à la revue *Habitation*

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA/Localité \_\_\_\_\_

*Habitation*  
2, rue du Clos-de-Bulle  
1004 Lausanne  
Tél. (021) 23 45 82  
Fax (021) 20 76 88

BBC Genève  
mention:  
Revue *Habitation*  
C.c.p. 12-384-5